

Rapport final

Rivière du Mât les Hauts Village Solaire

- Rédacteur : GG
- Relecture : JL
- Date : 19 janvier 2010
- Diffusion : ARER / EQUIPE DE LA COMMUNE DE BRAS-PANON / CIREST

ARER – EIE Espaces Informations et Conseils - www.arer.org - arer@arer.org – www.island-news.org

«Promouvoir la maîtrise de l'énergies et l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables, et préserver les ressources naturelles locale dans une perspective de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques »

Prenez contact avec notre équipe – Tél. 02 62 257 257

ARER - Agence Régionale Energie Réunion - Association loi 1901 à but non lucratif –Organisme de formation agréé

Siège social : 40 avenue de Soweto * BP 226 * 97456 St-Pierre Cedex
Tel : 0262 38 39 38 * Fax : 0262 96 86 91 * n°sire t : 43928091800020

Nos membres de droits en 2009 :



Nos membres associés en 2009 :

Association TEMERGIE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Conservatoire Botanique des Mascariens, commune des Avirons, Conseil Général de La Réunion, commune de l'Étang-Salé, commune de Cilaos, commune de Mamoudzou, commune de Petite-Île, commune de Saint-Denis, commune de Sainte-Marie, commune de Trois-Bassins, Sidelec, Sciences Réunion, EPSMR, SIDR, SEMAC

Partenaire associé : ADEME



Sommaire

Rappel des objectifs	3
Suivi terrain	4
Permanences	4
Nombre de personnes rencontrées	4
Installations.....	4
Types d'installations	5
Production électrique évitée	5
Vérifications.....	5
Remise de chèques.....	5
Problématiques	6
Revenus des foyers.....	6
Micro-Crédit.....	6
Conclusion	6
Les aides réunionnaises supplémentaires à la prime	8
Prime du Conseil Général de 750 euros maximum	8
ANNEXES.....	9
Annexe 1 – Fiches de vérification	9
Annexe 2 – offres bancaires	10



Rappel des objectifs

Dans l'optique de structurer une stratégie de développement adaptée aux contraintes spécifiques des villages des Hauts de la Réunion, la filière « **Village des Hauts** » a été initiée. L'enjeu est d'assurer un développement localisé de ces zones en y apportant une dimension de quartiers durables. Cette approche induit un développement des énergies renouvelables (ENR) et un accès à une démarche de maîtrise de l'énergie (MDE), notamment du solaire, à l'ensemble de la société réunionnaise.

L'ambition est :

- d'engager des actions pour que le concept « **Le solaire pour tous** » soit appliqué sur l'ensemble de l'île
- d'initier une démarche forte pour la réduction de consommation énergétique et par là le soulagement de l'appel à puissance dans les réseaux fragilisés dans ces zones d'altitude de l'île

Le village de la Rivière du Mât les Hauts, situé au sein de la Commune de Bras-Panon, a été retenu pour la mise en place d'une opération pilote d'aménagement des villages de l'Est.

L'opération « **Rivière du Mât les Hauts Village Solaire** » a débuté le **2 juin 2009** et s'est terminée le **11 décembre 2009** pour la première tranche soit un objectif de pose de 155 chauffe-eau solaires. Au cours de cette période, l'ARER a proposé aux foyers de la Rivière du Mât les Hauts un régime d'aide de 500 € (cinq cents euros), pour l'installation ou la location d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI).

Le budget a été prévu pour l'installation de **155 CESI**.

Cette action pilote s'est déroulée dans le cadre de la convention signée avec **la Commune de Bras-Panon**, en partenariat avec **la CIREST**. Un accompagnement au développement du projet a été assuré par l'**ARER**, dans le cadre des conventions 2008 et 2009 passées avec les collectivités précitées.



Suivi terrain

Permanences

Entre le 2 juin et le 11 décembre, les permanences ARER ont eu lieu à la salle d'animation de la Rivière du Mât les Hauts de 9h à 12h et de 14h à 16h. **Soit au total 27 permanences.**

Les permanences ont lieu tous les mercredis. Les personnes présentes quotidiennement à la salle d'animation ont été formées afin qu'elles puissent remettre les documents aux habitants de la RDMH.

Tous les mercredis, les personnels de l'ARER ont effectué :

- les vérifications des installations,
- les remises de chèques de prime
- l'information et de la sensibilisation

Nombre de personnes rencontrées

Au cours du mois de juin à décembre, l'équipe de l'ARER a rencontré **62 personnes.**

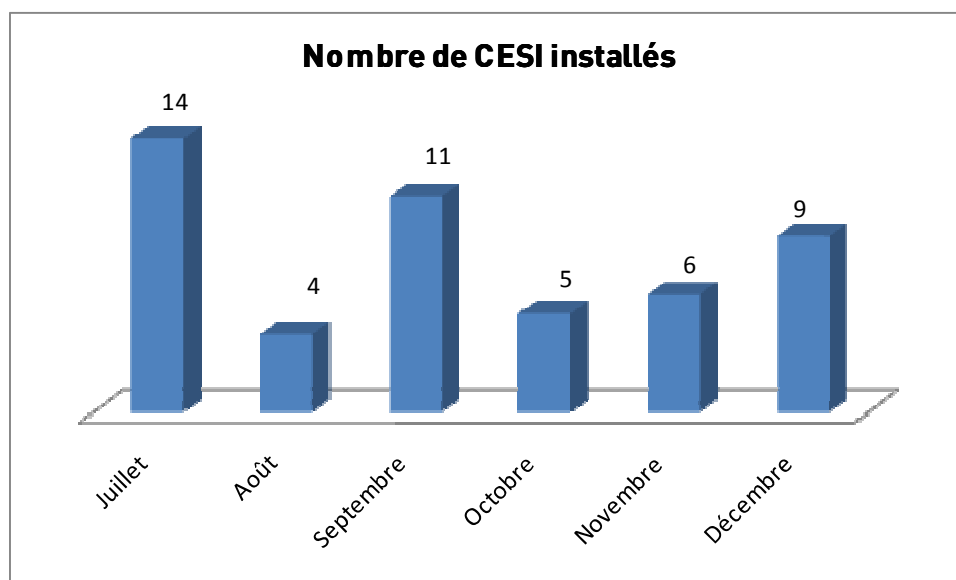
Sur ces 62 personnes, 11 n'ont pas ramené leur dossier pour bénéficier de la prime.

Parmi ces 11 personnes, deux d'entre elles ont fait une demande de micro-crédit qui a été acceptée au mois de décembre.

Un dossier de demande de prime a été abandonné car la facturation était antérieure au 2 juin 2009.

Installations

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'installations réalisées mois par mois :



Au 11 décembre, **49 CESI** ont été installés sur les **155 prévus** soit 31.6%.

Lors du diagnostic sur le village de la Rivière-du-Mât les Hauts en 2008, 36% des maisons étaient déjà équipées en CESI.

Sur les deux années (2009 et 2010), le potentiel de CESI à poser est de 382.

Au 11 décembre sur les 382 CESI à installer, 12,8% des installations ont été réalisées. Sur ce village, 48,8% des ménages disposent maintenant d'un CESI.

Le projet sera prolongé sur 2010 (passage en Conseil Municipal et accord de la CIREST pour le report des fonds).

Types d'installations

Le tableau suivant donne la répartition entre le nombre de chauffe-eau solaires achetés ou loués :

Nombre de chauffe-eau solaires achetés	36
Nombre de chauffe-eau solaires loués	13

73,6% des CESI ont été achetés au cours de l'opération Rivière du Mât les Hauts. Village Solaire.

Production électrique évitée

Un chauffe-eau solaire permet d'éviter une consommation électrique de 1500 kWh par an en moyenne.

La pose de 49 chauffe-eau solaires sur le village de la Rivière du Mât ont permis d'éviter une consommation électrique de 73 500 kWh sur une année soit 0,25% de la consommation électrique totale de la commune de Bras-Panon.

Vérifications

Lors des permanences et sur présentation d'un dossier complet, les techniciens ARER se sont rendus sur place pour procéder à la vérification de l'installation selon la fiche de vérification présentée en Annexe 1.

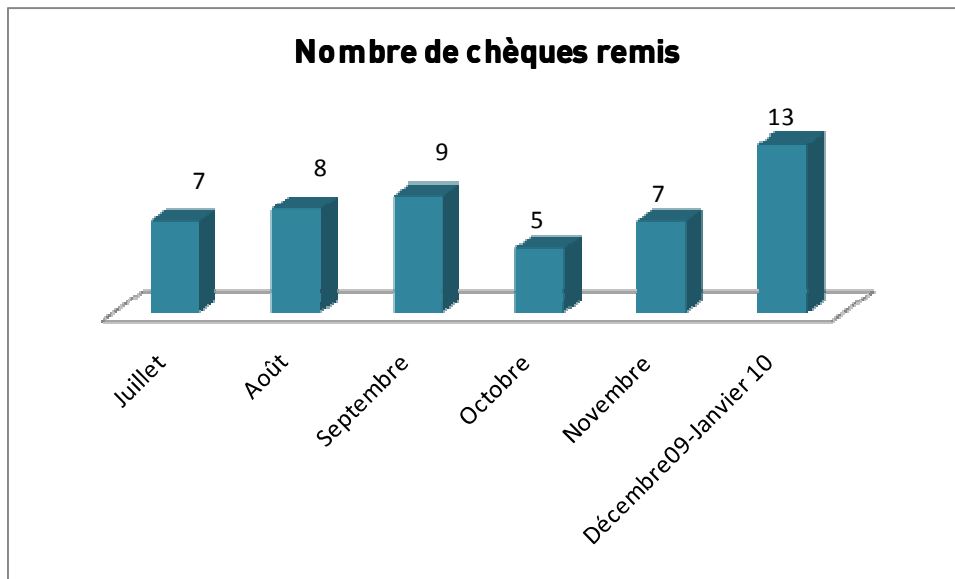
Si un problème était détecté lors de la vérification, le technicien ARER se mettait en relation avec l'entreprise ayant vendu et installé le matériel pour en déterminer la cause et obtenir la satisfaction du foyer.

D'une manière générale, les installations réalisées sur le village de la Rivière du Mât les Hauts peuvent être qualifiées de bonnes. Il n'y a eu à l'heure actuelle aucun souci sur les poses.

Remise de chèques

Le graphique ci-dessous présente le nombre de chèques remis mois par mois :





Au total, l'ARER aura remis 49 chèques soit une somme de 24 500 euros versée pour l'opération Rivière du Mât les Hauts Village Solaire.

Problématiques

On peut constater après 6 mois de projet que l'objectif était difficile à atteindre. Plusieurs causes peuvent être attribuées à ces résultats.

Revenus des foyers

A l'heure actuelle, le problème le plus important qui a été mis en avant, est le revenu des foyers. Parmi les personnes intéressées, l'investissement à réaliser, malgré la prime de 500 euros, reste important. Ils sont dans l'incapacité de payer directement des montants compris entre 1500 € et 2000€ et ne sont pas éligibles aux conditions des solaristes pour la location de CESI.

Micro-Crédit

Le CCAS de Bras-Panon et la Caisse d'épargne ont signé la convention pour le lancement du micro-crédit.

Il semblerait que la liste des documents à fournir est trop importante. Les personnes se démotivent face à la complexité des pièces à fournir.

Entre le 2 juin et le 11 décembre, 4 dossiers ont été déposés et 3 acceptés.

Conclusion

La première phase de l'opération Rivière du Mât les Hauts se termine avec un taux d'équipement global du village proche des 50%, bien au dessus de la moyenne Réunionnaise.

Cette première année a été l'occasion de mobiliser tous les services de la Mairie, communiquer auprès des habitants de la Rivière du Mât et de Bras-Panon sur l'intérêt du chauffe-eau solaire et



mettre en place les partenariats et les outils pour pouvoir faire bénéficier tous les habitants de cette technologie.

L'élargissement de l'opération Village Solaire au reste de la commune permettra de faire bénéficier tous Panonnais des aides de la CIREST et de la Commune.

Il est d'ores et déjà important de travailler sur les points bloquant relevés cette année et sur l'actualité de 2010 pour rendre l'opération plus efficace :

- Mise en place du microcrédit ;
- Intégration avec la Prime du Conseil Général ;
- Mise en place de la RTA DOM en mai 2010 (obligation d'installation de CESI sur les logements neufs) ;
- Autres actions de Maitrise de l'Energie et Maitrise de l'eau.



Les aides réunionnaises supplémentaires à la prime

Prime du Conseil Général de 750 euros maximum

Le chèque développement durable, établi sous la forme d'une décision individuelle attributive de subvention, correspond à une participation du Département à l'installation d'équipements permettant de faire du développement durable.

Le dispositif a été lancé le 18 septembre 2009.

Les entreprises ayant conventionné avec le Conseil Général sont : **Tenesol, Solami, Giordano distribution, Solar Réunion, Solarco, Gaia Energies Nouvelles et SMB.**

Equipements éligibles et montant maximum de l'aide

- Chauffe eau solaire, 750 € maximum sur la pose.

Public éligible

Le ménage doit être propriétaire occupant de son logement neuf ou ancien et justifier de ressources année N-2 inférieures aux plafonds du Prêt à taux zéro.

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT LE LOGEMENT	PLAFONDS DE RESSOURCES ouvrant droit au PTZ
1 personne	23 688 €
2 personnes	31 588 €
3 personnes	36 538 €
4 personnes	40 488 €
5 personnes et plus	44 425 €

Procédure

- 1) Le ménage remplit un formulaire de demande disponible au Conseil Général, dans les arrondissements ou à la direction de l'habitat




Liste de pièces à fournir : état civil des personnes composant le foyer, acte de propriété, avis d'imposition N- 2, devis d'une entreprise (agrée pour le chauffe eau solaire), procuration (de la famille à l'entreprise solaire)

- 2) Le ménage envoie son dossier complet au Conseil Général, direction de l'Habitat, pour instruction
- 3) Le dossier est instruit par les services du Conseil Général qui notifient la décision au ménage
- 4) Installation de l'équipement par l'entreprise
- 5) Transmission de la facture et de l'attestation de service fait par l'entreprise au Département pour paiement
- 6) Paiement direct à l'entreprise par le biais du mandat financier
- 7) Contrôles / Audit au sondage



ANNEXES

Annexe 1 – Fiches de vérification

 VILLE DE BRAS-PANÓN	 cirest CENTROS DE INVESTIGACIÓN Y SERVICIOS TECNOLÓGICOS	 A R E R
FICHE VERIFICATION INSTALLATION CHAUFFE EAU SOLAIRE		
VILLAGE SOLAIRE: RIVIERE DU MAT LES HAUTS		
Nom		# Dossier
Date		
1. Type d'installation		
2. Orientation CES Correcte?		
3. Présence de fuite? Si oui, localisation?		
4. Fixation CES		
5. Eau chaude robinet?		
6. Remarques		
Nom et signature vérificateur		

Annexe 2 – offres bancaires

Pour palier au problème de financement, l'ARER a entrepris de consulter les banques pour voir si une solution financière existait.

Le tableau ci-dessous résume les différentes offres bancaires pouvant s'appliquer au projet de type « Village Solaire »

	Nom Produit:	Montant:	Durée:	Taux:	Eligibilité:	Frais dossier:	Autres:
CREDIT AGRICOLE	Prêt Economie d'Energie	0€ a 21'500€	24 a 84 mois	5,55% nominal	Etude financement, CDI, client CA	1% du montant du prêt	Différé possible de 12 à 18 mois Compatible avec crédit d'impôt
LA BANQUE POSTALE	Pactys Environnement	3000€ à 20'000€	36 à 84 mois	fixe <5%	CDI	Aucun	Différé impossible, remboursement sans pénalités, compatible avec crédit d'impôt
LA CAISSE D'EPARGNE	Ecureuil Crédit Travaux Développement Durable	De 1000€ à 21'500€	12 à 84 mois	2,25%	Capacité endettement, non fichés BF	0,5% du montant du prêt	Compatible avec crédit d'impôt
LA CAISSE D'EPARGNE	Micro crédit CREASOL	De 500€ à 3000€	24 à 36 mois	1,75%	Bas revenus, chômeurs et retraités, non fichés BF	Gratuit	Compatible avec crédit d'impôt
BRED	Sans nom						CESI exclus
BR	Sans nom						Prêt personnel possible accordé au cas par cas
BNP Paribas	Prêt Energie Bio						Dispo métropole, en étude d'adaptation locale

